



20 rue Principale
57670 ALBESTROFF
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr
Site internet : <https://mairie-kening.f>

INFORMATIONS COMMUNALES « COVID-19

N° 1-2021 »

Campagne de vaccination pour les + de 75 ans

Démarrage de la vaccination :

La campagne de vaccination pour les personnes de 75 ans et plus vivant à domicile a démarré. Elles peuvent se faire vacciner depuis hier 18 janvier 2021 dans différents sites médicaux du département. Les centres de vaccination les plus proches de chez nous, se trouvent à **St Avold, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg et Château Salins.**

Pour les personnes concernées et souhaitant se faire vacciner, seule une prise de rendez par téléphone ou par internet est possible comme ci-dessous :

- par téléphone : n° vert : 03 87 345 345
- via internet sur <https://sante.fr/carte-vaccination-covid> ou www.doctolib.fr

Un avis auprès de votre médecin est souhaité.

A cet effet, la solidarité familiale ou des proches est nécessaire pour vous aider à la prise des rendez vous dans les sites concernés.

Cependant, en cas de difficulté pour une prise de rendez vous sur le site **Doctolib**, vous pouvez me contacter au **0683825666**.

Campagne de dépistage :

La campagne de dépistage dans la salle paroissiale d'Insming qui jouxte la maison médicale, démarrée fin novembre dernier, se poursuit toujours.

Le collectif d'infirmières libérales pratique les prélèvements suivants :

- Tests RT-PCR en collaboration avec un laboratoire d'analyses médicales
- Tests antigéniques avec remise des résultats à l'issue de 30 minutes maximum

Les horaires d'ouverture seront sans rendez vous les :

- **Lundi et Jeudi de 17h à 19h30**
- **Samedi de 9h à 11h30**

MASQUE OBLIGATOIRE ET PRESENTATION DE LA CARTE VITALE

Le public concerné :

⇒ **Pour les tests antigéniques :**

Tout public **symptomatique** (fièvre, toux, fatigue, courbatures, perte du goût et ou de l'odorat, maux de tête ...) depuis 4 jours maximum, sans condition d'âge et sans ordonnance.

Les personnes ayant déjà fait l'objet d'un « tracing » par la CPAM (dans le cas contact) et celles faisant partie d'un « cluster » avéré, sont exclues de ce dispositif.

Selon les résultats, le professionnel de santé vous donnera la conduite à tenir.

⇒ **Pour les tests RT-PCR :**

Sont éligibles prioritairement les personnes avec une ordonnance médicale, les personnes en attente d'une hospitalisation ou d'une intervention chirurgicale devant obligatoirement présenter le résultat du test à leur admission (sur présentation de la prescription de l'hôpital) et les personnes symptomatiques au-delà de 4 jours.

Antoine ERNST
Maire de Léning